

# MAIRIE DE PÉROUGES



## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 septembre 2023

**Présents :** Mme Nathalie MICOLAS, Mr Paul VERNAY, Mr Philippe LAMBERT, Mme Christelle MORTEL, Mr Frédéric MALBOS, Mme Maryvonne HERRENKNECHT-BOUCHARD, Mr Gérard FLEJOU, Mme Marlène BLASQUEZ, Mme Marie-Victoire PASSERAT DE LA CHAPELLE, Mme Florence DE POUMEYROL.

**Excusés :**

Mr Paul SAISSET (pouvoir à Mr Eric MEUNIER)  
Mr Jean-Luc VIBERT (pouvoir à Mr Gilberto GERCO)

Madame Florence DE POUMEYROL est élue secrétaire de séance

Madame le Maire ouvre la séance à 20h00

Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir ajouter 1 point à l'ordre du jour :

- GIP Tourisme

Avec 15 voix pour, le conseil municipal accepte d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

Le compte rendu du conseil municipal du 12 septembre 2023 est approuvé à 15 voix pour.

=====

**1. DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner)**

Vente de 2 parcelles A 2310 de 1309 m<sup>2</sup> située chemin du Mas Pressieu et A 2313 de 818 m<sup>2</sup> situé au Liaudon,

Avec 15 voix pour, le conseil municipal décide de ne pas préempter

Vente de 3 parcelles ZC 521 de 725 m<sup>2</sup>, ZC 522 de 713 m<sup>2</sup> et ZC 526 de 488 m<sup>2</sup> située Chemin du Coulis,

Avec 15 voix pour, le conseil municipal décide de ne pas préempter

**2. RETRAIT DE LA DELIBERATION DU SCOT BUCOPA**

Avec 15 voix pour, le conseil municipal décide d'annuler cette délibération.

**3. GRATUITE DU BAIL DE LA SOCIETE DE CHASSE**

Madame le Maire expose à l'assemblée un courrier reçu du Président de la société de Chasse de Pérouges, expliquant les difficultés rencontrées par l'association, et de ces faits, demandant la gratuité du bail de la Chasse pour l'année 2023.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

- **ACCEPTÉ** la demande de la Société de chasse et
- **DECIDE** la gratuité du bail de la chasse pour l'année 2023

Avec 15 voix pour, le conseil municipal décide d'accepter la demande de la société de chasse et de la gratuité du bail pour l'année 2023.

#### **4. RETRAIT DELIBERATION ET NOUVELLE DELIBERATION POUR LE CAO**

**Le conseil municipal,**

**Vu** les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

**Considérant** qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat,

**Considérant** qu'outre le Maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

**Considérant** que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires,

**Décide** de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

**Membres titulaires :**

Nombre de votants : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Sièges à pourvoir : trois

Une seule liste étant présentée, elle obtient la majorité absolue des voix, à savoir : 15 voix.

**Sont élus membres titulaires :**

Madame Nathalie **MICOLAS**

Monsieur Gérard **FLEJOU**

Madame Marlène **BLASQUEZ**

**Membres suppléants :**

Nombre de votants : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Sièges à pourvoir : trois

Une seule liste non complète étant présentée, elle obtient la majorité absolue des voix, à savoir : 15 voix.

**Est élu membre suppléant :**

Madame Christelle **MORTEL**

Monsieur Alain **MORGILLO**

Monsieur Paul **VERNAY**

La délibération n°2023041 est remplacée par la délibération n°2023057.

#### **5. CONVENTION RD 1084**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal l'intérêt de signer cette convention avec le département de l'Ain pour sécuriser la traversée de Rapan.

La convention nome la commune de Pérouges Maître d'ouvrage pour les travaux.

La commune financera tous les travaux liés à cette sécurisation.

Le département vérifiera la conformité de l'aménagement sur son domaine public.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 15 voix pour :**

- ✓ **ACCEPTE** les termes de la convention entre le département de l'Ain et la commune de Pérouges pour la sécurisation de la traversée de Rapan ;
- ✓ **AUTORISE** Madame le Maire, à signer toutes les pièces relatives au présent dossier.

## **6. AIDE DE LA REGION POUR LA POSE DE 2 ABRI BUS**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la demande du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, en vue d'améliorer le service rendu aux usagers des transports publics routiers non urbains et scolaires prend en charge la fourniture et la pose d'abris-voyageurs.

Après délibération, le Conseil Municipal avec 15 voix pour :

- **ACCEPTE** la pose de deux abris voyageurs à l'arrêt « Rapan »
- **AUTORISE** le Maire à déposer les demandes de subventions, ainsi qu'à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

## **7. DEMANDE DE FOND DE CONCOURS DE CCPA POUR RD 1084**

Dans le cadre du projet **Travaux de Sécurisation de la RD1084 à Rapan**, une demande de fond de concours est sollicitée auprès de la CCPA au titre du fond de concours généraliste n°2021-113 du 24 juin 2021.

Le coût prévisionnel des travaux et subventions attendues, établi selon le plan de financement ci-dessous, s'élève à 470 281 € HT.

<b>Dépenses HT</b>		<b>Recettes HT</b>	
Travaux	430 381€	Subvention Etat - <i>citer le dispositif</i>	0.00€
Maitrise d'Oeuvre	39 900€	Subvention Région - <i>citer le dispositif</i>	0.00€
Divers		Subvention Département – 12.6%	59 413 €
Autres		Autres – <i>citer le dispositif</i>	0.00€
		CCPA – fonds de concours généraliste 33.4%	137 313
		Autofinancement de la commune	273 555
<b>Montant HT des dépenses</b>	<b>470 281 €</b>	<b>Montant HT des recettes</b>	470 281 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré 15 voix pour,

**APPROUVE** le projet **Travaux de Sécurisation de la RD1084 à Rapan**,

**VALIDE** le budget prévisionnel des travaux,

**VALIDE** le plan de financement ci-dessus,

**SOLLICITE** l'aide la CCPA au titre du fonds de concours généraliste mis en place par délibération communautaire n°2021-113 du 24 juin 2021 à hauteur de 470 281 €

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents à intervenir dans le cadre de ce dossier.

## **8. INTEGRATION DE PAUL VERNAY A LA COMMISSION DE GESTION DU PERSONNEL**

Avec 9 voix pour, 2 contres et 4 abstentions, le conseil municipal décide d'approuver l'intégration de Mr VERNAY Paul.

## **9. LISTE COMMISSION DE CONTROLE DE LA LISTE ELECTORALE**

Liste minoritaire :

- Frédéric MALBOS
- Paul VERNAY

Liste majoritaire :

- Marie-Victoire DE LA CHAPELLE
- Philippe LAMBERT
- Eric MEUNIER

## **10. LISTE COMMISSION DE CONTROLE DE LA LISTRE ELECTORALE**

Madame le Maire explique au conseil qu'il faut élire un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le GIP (Groupement d'Intérêt Public) pour assister aux réunions pour dynamiser le tourisme à Pérouges.

**Le conseil municipal, après délibération et vote à l'unanimité**

- ✓ **DESIGNE** comme déléguée titulaire :
- Madame **Nathalie MICOLAS**

Et comme déléguée suppléante :

- Madame **Maryvonne HERRENKNECHT**

## **11. COMPTE RENDU DES COMMISSIONS**

Travaux : points répertoriés et priorités.

Ecole : Point sur la rentrée qui s'est bien déroulée.

Communication : Réunion prévue le 21 septembre pour faire le point sur les outils de communication existants et à venir.

Tourisme Vie associatives culture : Sollicitation pour un tournage de film, la commission souhaite structurer ce genre de demande et concertera les plus beaux villages de France. Organisation des axes de réflexion de la commission et des priorités (cf compte rendu de la dernière commission). La réunion des associations est prévue le 15 novembre 2023 à 20h00. Rencontre avec l'association PPA et la Préfecture concernant l'édition du marché de Noël 2023. Rappel de la conférence de Nathalie THIELAN le 18 octobre 2023 à 20h00 salle de la Caserne.

Social : Le repas des aînés est prévu le samedi 2 décembre 2023. La distribution des colis est prévue le mercredi 13 décembre 2023. Une rencontre a été faite avec le relais d'assistantes maternelles (LAB) et la Mairie devra statuer sur son engagement pour l'année 2024.

Environnement : Première réunion prévue le mercredi 27 septembre 2023.

## **12. QUESTIONS DIVERSES**

Un agenda partagé sera mis à disposition prochainement.

Une base de stockage est prévue notamment pour les photos et les documents nécessaires au fonctionnement des élus.

Le SIEA organise une réunion publique le 25 septembre 2023 à 19h à la salle de la Caserne pour présenter le déploiement et la commercialisation de la Fibre sur la commune.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H00.  
Le prochain conseil sera le 10 octobre 2023 à 19h00.**